

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce document permettra l'examen de votre **projet d'assainissement non collectif (ou autonome = habitation non raccordable au tout à l'égout)** et sera joint à votre demande de **permis de construire** ou à votre projet de **réhabilitation**.

PIECES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

Toute demande de permis de construire ou de lotir doit comporter :

- 1) La présente demande complétée, datée et signée.**
- 2) Un plan de situation de la parcelle.**
- 3) Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sur la base d'un plan cadastral au 1/250^{ème} ou 1/500^{ème} avec schématisation simple de :**
 - ✓ l'habitation, aménagement paysager de la parcelle (arbre, haie, jardin, potager...),
 - ✓ les bâtiments annexes (garage, piscine, abri de jardin...),
 - ✓ les axes de circulation,
 - ✓ le réseau d'évacuation des eaux usées de l'habitation (lieux et nombre de sorties),
 - ✓ le dispositif de traitement primaire avec le volume et les matériaux constitutifs de chaque élément de la filière (séparateur à graisses si nécessaire, fosse toutes eaux avec préfiltre intégré ou indépendant ou dans le cas d'une réhabilitation du système d'assainissement non collectif une fosse septique),
 - ✓ le dispositif de traitement secondaire (type, dimension...),
 - ✓ le cas échéant, le rejet des eaux traitées,
 - ✓ le réseau d'évacuation des eaux pluviales,
 - ✓ les puits, captages ou forage utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité,
 - ✓ les cours d'eau, fossés, étangs, mares, etc.,
 - ✓ pompe de relevage si nécessaire (type : eaux chargées, eaux claires, dimension,...).
- 4) Un plan en coupe de la filière d'assainissement non collectif au 1/250^{ème} ou 1/500^{ème}.**

Ce plan en coupe est constitué par un profil en long, sur lequel sont schématisés simplement l'habitation et la filière d'assainissement en question avec les points de niveau suivants :

 - ✓ lignes cotées du terrain naturel,
 - ✓ niveau de sortie des eaux usées de l'habitation,
 - ✓ entrée et sortie du niveau d'eau dans les différents éléments constitutifs de la filière d'assainissement,
 - ✓ niveau du terrain naturel (avant réalisation) et niveau du terrain fini (après réalisation).
 - ✓ le niveau de sortie des eaux traitées à l'exutoire,
 - ✓ le point de référence (altitude 0) sera le fil d'eau de l'exutoire (fossé, ruisseau, busage...).
- 5) Les plans de l'habitation afin de pouvoir évaluer le nombre de pièces.**
- 6) Une étude de sol (Obligatoire) et de définition de la filière établie par un bureau d'études spécialisé en hydro-pédologie.**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Adresse actuelle :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

Adresse de la parcelle :

Code Postal : Commune :

Section et numéro du projet :

Numéro du certificat d'Urbanisme (si existant) :

Pièces à fournir par le propriétaire

- ✓ Un plan de situation de la parcelle.
- ✓ Un plan de masse du projet d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 1.
- ✓ Un plan en coupe de la filière et de l'habitation (cf : page 1).
- ✓ Le présent formulaire dûment complété (5 pages).
- ✓ Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif.

Cocher les
pièces fournies

Cadre réservé au
contrôleur du SPANC



RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

NATURE : ☐ Construction neuve ☐ Réhabilitation de l'existant

REALISATION

CONCEPTEUR

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

INSTALLATEUR PREVU

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

Implantation : ☐ Lotissement ☐ Habitation isolée
Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire
Usage : ☐ Habitation ☐ Autre :
Nombre de pièces principales : Nombre de chambres :

Cadre réservé au contrôleur du SPANC

(Mode d'emploi : Considérer que toute réponse dans la colonne de droite entraîne un avis défavorable du projet)

ETUDE REALISEE SUR LE TERRAIN

Une étude de sol a-t-elle été réalisée sur le terrain ?

☐ Oui ☐ Non

(Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire)

Une étude de sol a-t-elle été réalisée sur le terrain ?

☐ Oui
☐ Non

Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ?

☐ Oui ☐ Non

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie totale de la parcelle : m²

Présence d'un puits ou forage sur le terrain ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, de quel type ?

☐ Source ☐ Forage ☐ Puits ☐ autre :

Est-il destiné à la consommation humaine ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, distance par rapport au système d'ANC : m

La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif

☐ Oui ☐ Non

La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ?

☐ Oui
☐ Non

Y-a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ?

☐ Non ☐ Oui

Respect d'une distance minimale de 35 m ?

☐ Oui ☐ Non

CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE

TRAITEMENT PRIMAIRE

Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : m³

OU volume de l'installation biologique : m³.

Matériaux constitutifs : ☐ béton ☐ polyéthylène ☐ polyester
☐ autre :

Est-il prévu un pré-filtre extérieur à la fosse ?

☐ Oui : m³ ☐ Non

La fosse toutes eaux est-elle placée à plus de 10 m de l'habitation ?

☐ Oui : m ☐ Non

Est-il prévu un bac à graisse ?

☐ Oui : m³ ☐ Non

Le volume du pré-traitement est-il suffisant ?
Si non, volume suggéré :

☐ Oui ☐ Non

..... m³

L'implantation de la fosse est-elle compatible avec les aménagements du terrain ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume du pré-filtre est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Le bac à graisse est-il souhaitable ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume du bac est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

FILIERE DE TRAITEMENT SECONDAIRE

☐ FILIERE DE TRAITEMENT PAR LE SOL

- ☐ Filtre à sable vertical non drainé
- ☐ Filtre à sable vertical drainé
- ☐ Filtre à sable vertical drainé surélevé
- ☐ Tertre d'infiltration
- ☐ Tranchée d'épandage :

↳ nombre : longueur d'une tranchée :m

☐ FILIERE COMPACTE ☐ FILIERE PLANTE

↳ Modèle / Marque :

↳ N° d'agrément :

☐ MICROSTATION AGREE

- ☐ Culture fixée ☐ Culture libre ☐ SBR

↳ Modèle / Marque :

↳ N° d'agrément :

La filière est-elle autorisée dans la zone ?

☐ Oui

☐ Non

Le dispositif est-il adapté aux contraintes du sol (perméabilité de la nappe, pente, ...) ?

☐ Oui

☐ Non

Préciser :

Tranchée d'infiltration supérieure à 30 m ?

☐ Oui

☐ Non

Le dimensionnement est-il adapté ?

☐ Oui

☐ Non

Le modèle est-il agréé ?

☐ Oui

☐ Non

EVACUATION DES EAUX TRAITEES

- ☐ Réseau d'eaux pluviales ☐ Rivière ou ruisseau ☐ Fossé

☐ Autre :

Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ?

☐ Oui

☐ Non

Doit-on avoir une autorisation pour ce type d'exutoire, le cas échéant est-elle jointe au dossier ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Non

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

INSTRUCTIONS POUR LA REALISATION ET LA RECEPTION DES TRAVAUX

Le demandeur s'engage à :

- *Réaliser l'installation uniquement après réception de l'attestation de conformité du projet d'assainissement non collectif et conformément au projet accepté et validé,*
- *Ne pas recouvrir les différents éléments de l'ouvrage d'assainissement avant le contrôle de bonne réalisation des travaux,*
- *Convenir d'une date pour le contrôle de bonne réalisation des travaux, les bons de pesées des matériaux constituant le traitement (sable et graviers) seront remis au contrôleur,*
- *Présenter lors du contrôle de réalisation des travaux, la marque du bon volume de la fosse toutes eaux (plaque d'identification de la fosse, inscription du volume sur la fosse ou autre justificatif),*

Attention : la non exécution de ces obligations peut entraîner le refus de délivrer l'autorisation de mise en service de l'installation.

Selon la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, toutes installations d'assainissement non collectif donnent lieu au règlement par le demandeur du projet d'une redevance pour **le contrôle de conception et d'implantation des ouvrages** de **130 € H.T*** par dossier et d'une redevance de **130 € H.T** par filière d'assainissement réceptionnée au titre du **contrôle de bonne réalisation de travaux**.

Par ailleurs, pour couvrir les dépenses liées au suivi des installations, **aux visites périodiques de bon fonctionnement et à l'exploitation du service public d'assainissement non collectif**, une redevance de **55 € H.T** par an et par filière d'assainissement est en vigueur (**45 € H.T** par an et par filière d'assainissement pour les résidences secondaires ou de loisirs).

Le montant de ces taxes pourra être modifié chaque année par le conseil communautaire de la communauté de communes des Vosges du Sud.

Date et signature du demandeur

Précédé de la mention « lu et approuvé »

(*) montant de la TVA de 10%

La CCVS recueille vos données à caractère personnel dans le cadre de ses missions d'intérêt public de gestion du service assainissement.

Les informations sont exclusivement destinées aux personnels de la CCVS pour l'organisation générale du service.

PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR DU SPANC

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DEFAVORABLE

Commentaires :

Date et nom du contrôleur :

PROPOSITION D'AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE DE CONTROLE

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DEFAVORABLE

Commentaires :

Date :

Le Vice-Président,

Eric PARROT